



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la**  
**Chambre des Député-e-s**  
**Luxembourg**

Luxembourg, le 24 octobre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire concernant l'amélioration de la localisation des appels d'urgence à Monsieur le **Ministre de l'Intérieur**.

Lors d'un appel au 112, il n'est pas toujours évident pour les appelants d'expliquer exactement le lieu où l'on se trouve et la géolocalisation du téléphone peut donc jouer un rôle important. La « localisation mobile avancée » est une nouvelle technologie qui permet d'améliorer la localisation des appels d'urgence en transmettant aux services d'urgence les informations obtenues grâce à la localisation du téléphone (GPS, Wifi). Ce système améliorera considérablement la géolocalisation des appels par rapport au système actuel, en passant d'une précision moyenne de 2 kilomètres à moins de 50 mètres. De nombreuses vies peuvent être sauvées grâce à ce système, notamment lorsqu'il s'agit d'appelants en état de choc ou de jeunes enfants incapables de préciser l'adresse du lieu.

Depuis l'été 2016, la technologie de « localisation mobile avancée » est déjà disponible sur tous les téléphones fonctionnant sous Android et peut fonctionner dans n'importe quel pays sur simple demande d'activation par les autorités nationales. De nombreux pays européens ont déjà activé ce système mais selon mes informations, le Luxembourg n'en fait pas encore partie.

**Est-ce que le Gouvernement prévoit d'activer le service de « localisation mobile avancée » au Luxembourg ? Dans l'affirmative, à partir de quelle date ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Roberto TRAVERSINI**  
Député